



PROCES VERBAL BUREAU DE LA LFP

Auteur : **Didier QUILLOT** Date : **3 juillet 2019**
Direction : **Direction Générale Exécutive** Référence : **LFP-BUR.2019.07.03**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	03/07/2019
Bureau présidé par	M. Didier QUILLOT

Présents avec voix délibérative	Mme Nathalie BOY DE LA TOUR, Bernard CAIAZZO, Saïd CHABANE, Michel DENISOT, Jacques-Henri EYRAUD, Francis GRAILLE (par téléphone), Bernard JOANNIN, Claude MICHY (par téléphone), Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI (représenté par Raymond DOMENECH par téléphone)
Présents avec voix consultative	Noël LE GRAËT, Didier QUILLOT
Excusés	MM. Nasser AL KHELAIFI, Jean-Pierre CAILLOT (<i>représenté par Bernard CAIAZZO</i>), Waldemar KITA (<i>représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR</i>), Laurent NICOLLIN (<i>représenté par Saïd CHABANE</i>), Vincent LABRUNE
Assistent	MM Jérôme BELAYGUE, Olivier JAUBERT Mme Stéphanie BOURDAIS
Assistent en partie	MM. Sylvain CHAPUIS, Mathieu FICOT



1. Bilan des audiences TV Canal+ et beIN Saison 2018-2019

Le Bureau,

Entend M. Sylvain CHAPUIS présenter une analyse des audiences mesurées sur la saison 2018-2019.

Cette dernière saison connaît une baisse de l'audience des trois compétitions par rapport à la saison dernière.

M. Bernard CAIAZZO attire l'attention du Bureau sur l'effet « Piratage », qui est un véritable fléau.

Nathalie BOY DE LA TOUR indique que le sujet est abordé lors des réunions organisées avec les parlementaires et qu'une loi sur l'audiovisuel doit être mise en œuvre et couvrira ce volet,

M. Michel DENISOT souligne que les actions entreprises ne pourront malheureusement supprimer ce fléau, on ne pourra que le ralentir

Le Bureau note que la baisse des audiences, relative sur beIN, est très importante sur Canal+ pour la Ligue 2. Quant à la Coupe de la Ligue, les reprogrammations et l'affiche de la Finale sont à prendre en considération.

Jacques-Henri EYRAUD salue la qualité de la présentation et s'interroge sur les suites à donner, notamment pour le cycle à partir de 2024. Les chiffres présentés doivent nous interpeller car il existe un risque systémique.

M. Didier QUILLOT partage les inquiétudes du Bureau de la LFP et indique que la LFP doit investir sur le développement des chaînes OTT et sur l'embasement en digital ainsi que de travailler sur les fondamentaux (remplissage stade, remplissage face caméra, pelouse, stars) pour renforcer l'attractivité TV de nos compétitions et traiter le piratage via opérations de lobbying.

2. Droits TV internationaux : Avancement des négociations avec beIN

La commercialisation des Droits TV internationaux est régie par un contrat signé en 2014 et valable jusqu'en 2024. Il s'agit d'étudier la reprise du contrat avec beIN pour le cycle 2018/2024.

Le Bureau entend M. Mathieu FICOT rappeler la structure financière de l'accord en place et détailler l'historique des discussions engagées, lesquelles aboutissent à deux options détaillées en séance (document remis aux participants) : l'une avec un engagement ferme de 18M€ par an sur MENA / Turquie pour la période 2024-2030, et l'autre sans engagement au-delà de 2024 et incluant un mécanisme de droit de match-up.



Après un large échange de vues au cours duquel Messieurs Noël LE GRAËT et Bernard CAIAZZO s'interrogent sur l'opportunité pour la LFP des deux options présentées, les membres du Bureau s'associent à cette volonté de sortir du contrat actuel mais souhaitent que cette négociation soit assortie d'une stratégie offensive de la LFP et d'un business plan qui s'inscrive avec des objectifs ambitieux.

M. Claude MICHY indique accorder sa confiance aux équipes de la LFP pour continuer les discussions engagées,

En conclusion, M. Didier QUILLOT confirme l'orientation prise par le bureau pour une sortie négociée du contrat et non conflictuelle, sur l'une des deux options présentées, avec une préférence pour l'option sans engagement au-delà de 2024 pour la zone MENA / Turquie. Un plan stratégique avec objectifs et moyens associés sera présenté à la réunion du Conseil d'Administration du 18 septembre prochain.

3. Etudes comparatives sponsoring des 5 premiers championnats

M. Olivier JAUBERT porte à la connaissance des membres du Bureau une étude comparative sur le sponsoring des clubs dans les 5 premiers championnats européens (en annexe).

Après échange de points de vue et une revue des différentes typologies et catégories de sponsors des championnats, les membres du Bureau s'accordent pour limiter à 7 le nombre de partenaires sur les tenues.

La Commission des règlements devra prochainement entamer des travaux pour entériner en ce sens une limitation des sponsors tenues.

4. Nouveaux logos des compétitions Ligue 1 et Ligue 2

Le Bureau,

Prend connaissance des nouveaux logos des compétitions, qui sont adoptés à l'unanimité.



5. Points Divers

5.1. Amicale des Associations

Les membres du Bureau prennent connaissance de la sollicitation de M. Patrick ROBERT, Président du Losc Lille Association, désigné par les représentants des clubs dans le cadre de la création de l'Amicale des Associations.

A la demande des membres du Bureau, la LFP se rapproche de la FFF, pour consultation et afin d'obtenir une position commune quant à l'officialisation de la création de cette structure.

Didier QUILLOT
Directeur Général Exécutif